

## Types d'adhésion

### ■ Membre actif

Un pharmacien titulaire d'un permis de pratique ou un pharmacien inscrit auprès d'un organisme de réglementation au Canada ou une personne détentrice d'un diplôme universitaire en pharmacie. Seul le membre actif a le droit de voter sur les enjeux de la Société.

### ■ Membre actif honoraire à vie/ Membre honoraire à vie

Une personne dont la contribution a marqué la pharmacie d'hôpital au cours de sa carrière (nommée par ses pairs). Aucuns frais applicables.

### ■ Membre actif en formation (Étudiant de 2<sup>e</sup> cycle)

Un étudiant inscrit à temps complet ou à temps partiel à un programme de 2<sup>e</sup> cycle à titre de résident, de boursier de recherche ou d'étudiant inscrit à un programme de Pharm D. **Il est nécessaire de fournir une preuve d'inscription** pour se prévaloir du tarif offert (par ex. une photocopie de la carte d'étudiant, de la lettre d'admission ou d'un relevé de notes courant).

### ■ Hôpital (entreprise membre)

Un hôpital ou une régie régionale de la santé qui appuie les objectifs de la Société et qui paie une cotisation.

### ■ Industrie (entreprise membre)

Une compagnie pharmaceutique qui appuie les objectifs de la Société et qui paie une cotisation. Cette adhésion accorde à un représentant de la compagnie les mêmes droits qu'à un membre bienfaiteur.

### ■ Membre conjoint

Deux membres actifs qui résident à la même adresse. Un seul envoi de la correspondance régulière pour les deux membres. Chacun paie la cotisation de membre conjoint. (Voir les détails dans la grille tarifaire).

### ■ Membre retraité

Un membre à la retraite paie la moitié de la cotisation totale d'un membre actif/bienfaiteur. Inscrivez la date du début de la retraite sur le formulaire de demande d'adhésion.

### ■ Membre étudiant (Premier cycle)

Personne inscrite à un programme de 1<sup>er</sup> cycle en pharmacie. **Il est nécessaire de présenter une photocopie de sa carte d'étudiant** pour se prévaloir du tarif étudiant.

### ■ Membre bienfaiteur

Personne qui appuie les objectifs de la Société et qui paie sa cotisation, mais qui ne peut être inscrit dans une autre catégorie de membres.

Pour plus de renseignements sur les privilèges accordés à chaque catégorie, veuillez visiter [www.cshp.ca/membership](http://www.cshp.ca/membership).

## Admissibilité aux rabais

### Avez-vous droit à une réduction de votre cotisation?

#### Programme de rabais pour les nouveaux membres actifs et bienfaiteurs

Ce rabais est offert aux membres qui cotisent à la catégorie de membre actif ou bienfaiteur pour la toute première fois. Ceci comprend les nouveaux membres ainsi que les membres qui n'ont adhéré antérieurement à la Société qu'à titre de membres étudiants ou membres actifs en formation. Si vous cotisez comme membre conjoint pour la première fois, vous pourriez aussi avoir droit à ce rabais. Veuillez noter qu'il ne s'agit pas d'une adhésion de deux ans, mais d'un programme de rabais qui s'étend sur deux années d'adhésion consécutives. Par exemple, durant la première année d'adhésion, vous épargnez 50 % de la cotisation; durant la seconde année d'adhésion consécutive, vous épargnez 25 % de la cotisation.

#### Ce rabais ne s'applique pas aux catégories de membres étudiants, actif en formation, retraité ou en congé.

#### En congé

Êtes-vous un membre actif prenant un congé sabbatique, de maladie, parental ou de maternité? Si c'est le cas, cette catégorie a été conçue pour vous. Pendant toute l'année, les membres qui appartiennent à cette catégorie bénéficieront de tous les avantages réservés aux membres. Le congé doit être d'une durée minimale de six mois. Si vous êtes un membre actif et quittez inopinément la profession au milieu d'une année pour une raison qui répond aux critères de cette catégorie, vous pouvez demander une adhésion comme membre en congé au cours de l'année suivante. Les membres peuvent se prévaloir d'un maximum de trois années de congé, consécutives ou non, au cours de leur carrière. Sur votre demande, veuillez spécifier le type de congé et la durée probable du congé ( par exemple, congé de maternité – du 1<sup>er</sup> février 20XX au 31 janvier 20XX).

#### Quelqu'un vous a-t-il invité à devenir membre de la SCPH? Parlez-en autour de vous!

Nos membres constituent notre plus grande richesse, aussi voulons-nous les récompenser pour avoir parlé de la SCPH. Si quelqu'un vous a incité à joindre la SCPH, inscrivez son nom sur la ligne prévue à cette fin sur le formulaire de demande. Nous récompenserons son effort en lui offrant un coupon-rabais d'une valeur de 10 \$ (5 \$ pour un étudiant/résident). De même, si vous invitez quelqu'un à se joindre à la SCPH, nous serons heureux de vous faire parvenir un coupon! Les coupons servent à payer une publication de la SCPH, un programme de formation continue ou la cotisation de l'année suivante.



Canadian Society of Hospital Pharmacists  
Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :  
**Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux**  
a/s Robyn Rockwell, Agente du service aux membres  
30, impasse Concourse, unité 3 Ottawa ON K2E 7V7  
Tél : 613-736-9733, poste 222 ■ Téléc. : 613-736-5660  
Courriel : [rrockwell@cshp.ca](mailto:rrockwell@cshp.ca)  
Visitez notre site Web à [www.cshp.ca](http://www.cshp.ca)

# L'ADHÉSION À SES AVANTAGES



La Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux (SCPH) est la voix nationale des pharmaciens engagés à l'avancement de l'utilisation sécuritaire et efficace des médicaments, et des soins aux patients dans les établissements de santé.



Canadian Society of Hospital Pharmacists  
Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux

# Pour vous aider à vous surpasser et à innover dans les soins en collaboration

## Récoltez les fruits de votre adhésion à la SCPH

Comme membre de la SCPH, vous ne faites pas que vous associer à une puissante organisation professionnelle; vous vous branchez aussi à un réseau dynamique et en pleine croissance de vos collègues pharmaciens d'hôpitaux. En adhérant à la SCPH, vous insufflez une énergie nouvelle à votre association nationale et lui permettez d'étendre et d'améliorer ses programmes et les services qu'elle offre.

## Valorisation des intérêts

Faites-vous entendre par vos élus et les hauts fonctionnaires, par les directeurs généraux des hôpitaux et des régies régionales de la santé et par les principaux organismes qui interviennent dans les milieux de la pharmacie et des soins de santé au Canada. La SCPH mène en votre nom des campagnes pour le valorisation de vos intérêts et fait progresser la pratique de la pharmacie hospitalière.

## Programme des prix

Soyez reconnu comme un praticien qui contribue de façon importante à un domaine particulier par ses publications savantes et ses projets de recherche originaux.



PHOTO COURTESY OF A.P.E.S.

## VISION 2011

Une Société dynamique

La voix influente de la pharmacie hospitalière

Une inspiration pour l'excellence de la pratique

Une source de leadership et de perfectionnement professionnel

## Conseil canadien de résidence en pharmacie d'hôpital

Faites la promotion de l'excellence et des innovations dans le domaine de la formation des résidents en pharmacie au Canada. Le Conseil canadien de résidence en pharmacie d'hôpital procède à l'agrément des programmes de résidence au Canada et apparie les postulants aux postes de résidents au moyen de son service d'appariement pour la résidence.

## Formation continue

Obtenez ou transmettez des connaissances toutes fraîches sur les plus récentes tendances dans le domaine de la thérapie et du perfectionnement professionnel lors des trois programmes éducatifs annuels de la SCPH : la Conférence sur la pratique professionnelle (CPP), les Séances éducatives d'été (SÉE) et le Séminaire de Banff.

## Programme des associés

Soyez honoré du statut de membre associé de la SCPH. La SCPH confère ce statut aux membres qui, par leurs activités professionnelles et leur contribution à la Société et à la profession, se sont démarqués et méritent d'être reconnus pour leur leadership exceptionnel, leur dévouement et leur engagement à exceller et à progresser dans leur profession.

## Programmes de rabais de nos partenaires

Tirez profit des programmes de rabais offerts par nos partenaires :

- Programme d'assurance responsabilité professionnelle
- Polices collectives d'assurance automobile et habitation
- Rabais sur la location de véhicules et les séjours à l'hôtel
- Rabais sur les fleurs et les paniers-cadeaux

## Régime d'assurance responsabilité professionnelle

Profitez de primes préférentielles lorsque vous vous procurez de l'assurance responsabilité professionnelle par l'entremise de la SCPH. Notre régime d'assurance à prix compétitif satisfait les exigences d'un certain nombre de collèges provinciaux de pharmacie. Si vous n'êtes pas déjà membre de la SCPH, nous offrons des cotisations de lancement qui peuvent vous faire économiser lorsque vous combinez une adhésion à la SCPH à l'acquisition de notre régime d'assurance responsabilité professionnelle. Les nouveaux membres actifs ou bienfaiteurs épargneront 50 % de leur cotisation durant la première année et 25 % de leur cotisation durant la seconde année d'adhésion consécutive. Veuillez consulter la section « Programme de rabais pour les nouveaux membres actifs et bienfaiteurs » de ce dépliant pour de l'information additionnelle.

Pour plus de renseignements sur les programmes et les services de la SCPH, veuillez visiter [www.cshp.ca](http://www.cshp.ca)

## SCPH 2015

Une initiative visant l'excellence dans la pratique pharmaceutique pour les pharmaciens oeuvrant dans les hôpitaux et les établissements connexes.

SCPH 2015 est dérivée de la « American Society of Health-System Pharmacists Initiative 2015 ». Cette initiative a été adaptée pour le milieu des soins de santé au Canada après consultation des principaux intervenants dans le domaine.

SCPH 2015 est un programme sur la qualité assorti de six buts articulés autour de quatre thèmes précis :

- Utilisation efficace des médicaments (deux buts, un lié au soins en milieu hospitalier et l'autre lié aux soins en milieu communautaire).
- Utilisation scientifique des médicaments (c.-à-d. fondée sur les données probantes);
- Utilisation sûre des médicaments (deux buts, un orienté sur les systèmes et l'autre sur la technologie);
- Contributions importantes pour la santé publique.

## Réseaux des spécialiste en pharmacie

Joignez-vous à des pharmaciens qui partagent vos intérêts en matière de pratique, d'éducation, de recherche ou de gestion, afin d'échanger vos apports quotidiens exceptionnels à la profession. La SCPH offre, par exemple, les réseaux suivants : Cardiologie, Infectiologie, Pédiatrie et Soins primaires.

## Produits et publications

Restez dans la course dans votre domaine d'activité grâce aux outils et aux ressources suivantes :

- Abonnement annuel au Journal canadien de la pharmacie hospitalière (6 numéros).
- Frais d'inscription réduits aux programmes de formation continue de la SCPH (CPP/SÉE/Séminaire de Banff).
- Bulletin électronique de la SCPH (Publication électronique bimensuelle).
- Produits de la SCPH à prix réduit, dont les publications officielles de la SCPH (normes, énoncés de position et lignes directrices), le Programme d'enseignement des soins directs aux patients, les Techniques de préparations stériles en pharmacie (vidéos et guides), la liste des médicaments en expérimentation et d'accès spécial, et bien plus encore.
- Inscription aux congrès de l'American Society of Health-System Pharmacists au tarif des membres et achat de ses publications à prix réduit.
- Accès à la section réservée aux membres sur le site Web de la SCPH ([www.cshp.ca](http://www.cshp.ca)).
- Profitez de rabais sur les commandes en ligne des publications de l'ASHP et des "Pharmaceutical Press".

## Fondation pour la recherche et l'éducation

Obtenez une aide financière pour des projets de recherche et des programmes éducatifs ciblés qui contribuent à améliorer les soins prodigués aux patients. Pour en savoir plus sur la Fondation, visitez le site [www.cshpfoundation.ca](http://www.cshpfoundation.ca).